

Outils pratiques pour les CRTE et toutes les démarches de transition - résilience

N°1 PRIORISER SES ACTIONS AU REGARD DE SON PROJET DE TERRITOIRE ET DES LIMITES PLANÉTAIRES

Mettre en œuvre un projet de territoire de manière la plus efficace nécessite de prioriser ses actions au regard de sa stratégie, des **limites planétaires**, des moyens humains et budgétaires disponibles.

C'est l'opportunité pour les acteurs territoriaux de gagner en visibilité, en transparence et de **faire ensemble des choix structurants** au regard des priorités de chacun qui ne concordent pas toujours (maîtres d'ouvrage, différents niveaux de collectivités, services de l'État, autres financeurs...). C'est aussi l'occasion d'aborder la question des financements de façon plus éclairée et phasée dans le temps, en utilisant au mieux les ressources du territoire.



**REPLAY DU
WEBINAIRE N°1**



QUELS BÉNÉFICES POUR MON TERRITOIRE ?



Construire une **VISION D'ENSEMBLE** partagée des actions pour embarquer l'ensemble des acteurs et identifier les **COMPLÉMENTARITÉS** entre actions



Sélectionner un nombre d'**ACTIONS RÉALISABLES** avec les moyens humains, le temps et l'enveloppe disponibles grâce à des **CRITÈRES** cohérents à la fois avec les objectifs locaux et les objectifs de transition



Sélectionner des **ACTIONS STRUCTURANTES**, matures et pertinentes, vis à vis du projet de territoire et en termes de transition écologique, grâce à des **BASES TRANSPARENTES ET OBJECTIVES** qui créent de bonnes conditions d'arbitrage politique



ORGANISER DANS LE TEMPS la mise en œuvre concrète des projets grâce à une **FEUILLE DE ROUTE** de transition claire et structurante pour le territoire

1

EXPÉRIENCE PHARE : LE PETR CŒUR DE LORRAINE PRIORISE LES ACTIONS DE SON CRTE AU REGARD DE SON PROJET DE TERRITOIRE ET DE LA TRANSITION

p.2

2

OUTIL PHARE : LE TABLEUR DE PRIORISATION DES ACTIONS AVEC DEUX GRILLES

p.4

3

POUR ALLER PLUS LOIN : CHOISIR SES CRITÈRES DE PRIORISATION

p.5

4

PAROLES D'ACTEURS : RETOURS SUR LE WEBINAIRE N°1

p.7

1 - LE PETR COEUR DE LORRAINE PRIORISE SES ACTIONS AU REGARD DE SON PROJET DE TERRITOIRE ET DE LA TRANSITION



Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Cœur de Lorraine, situé dans la Meuse, est composé de quatre communautés de communes, soit au total **123 communes** et plus de **27 000 habitants**.



Le point de départ : une contractualisation à la fois nationale et régionale, qui s'appuie sur un projet de territoire

En 2021, le PETR dispose d'un projet de territoire organisé autour de quatre piliers. Dans le cadre de l'élaboration de son Contrat de Relance et de Transition Écologique, jumelé avec la contractualisation régionale, il bénéficie d'un accompagnement du Cerema avec l'ANCT.



Après une analyse croisée des documents stratégiques afin de consolider le projet de territoire et après des entretiens avec les 4 intercommunalités, cet accompagnement s'est concentré sur **l'appui à la priorisation des actions, en proposant une méthode** basée sur une auto-analyse multicritères.

Quels sont les principes de l'outil de priorisation ?

Sur la base des besoins du territoire et en discussion avec les techniciens du PETR, le Cerema a construit un **outil de priorisation sous forme de tableur**. Le modèle vierge de ce tableur figure sur la page 4 et est téléchargeable dans le lien (haut de la page 4). L'outil répertorie toutes les actions envisagées et invite à leur attribuer une note à travers deux grilles qui visent respectivement à :

- **Travailler la cohérence des actions avec le projet de territoire**

La première grille d'autoévaluation de la pertinence des actions par rapport aux objectifs du territoire permet de placer le **projet de territoire comme pilier central** des choix opérationnels, dans un but de **cohérence**. Le premier critère de la grille est ainsi la réponse de l'action aux objectifs du projet de territoire. S'ajoutent ensuite des critères sur le caractère structurant des actions et leur faisabilité de court terme.

- **Travailler l'impact environnemental des actions**

La seconde grille d'autoévaluation de l'impact environnemental des actions contribue à mettre en lumière les actions qui font progresser la transition écologique, à travers des critères portant sur des limites planétaires. Par exemple, la création de commerces de proximité peut favoriser les mobilités alternatives et donc lutter contre le changement climatique et la pollution de l'air.

Un outil d'aide à la décision adaptable

Cet outil vise à **éclairer les débats des élus sur la priorisation** des actions. C'est un **outil de facilitation** non déterministe : à l'inverse d'une démarche clé en main, le territoire peut adapter l'outil par exemple en pondérant l'importance des critères ou encore en modifiant certains critères (voir page 5 Choisir ses critères de priorisation). Le territoire peut aussi **compléter l'outil en fonction de ses besoins**, en rajoutant par exemple une colonne de suivi des actions et de leur potentielle amélioration.

Comment mobiliser l'outil sur le territoire ? Un dialogue entre les élus et les techniciens du PETR, des intercommunalités et des communes

Les chargés de mission du PETR ont recensé environ **90 actions** grâce à la **mobilisation des quatre intercommunalités**, qui ont fait remonter leurs actions, celles des communes et celles portées par d'autres acteurs (EHPAD, association culturelle...). Le PETR a également alimenté ce **vivier d'actions** avec les actions dont il est porteur.

A partir de ce vivier, les chargés de mission ont réalisé une première analyse et une première priorisation en remplissant les grilles, qu'ils ont présentées en **conseil syndical** pour acter la méthode. Ils ont poursuivi avec une **concertation des chargés de développement des quatre intercommunalités**, pour retravailler sur les actions à faire mûrir. Ce travail a abouti à 31 actions à lancer, dont 14 prioritaires, ainsi que 37 actions à faire mûrir.

Ce résultat a été reporté dans le **tableau des actions** dont voici un extrait (issu du contrat signé) :

Les projets tagués "Relance" correspondent à ceux lancés/ à lancer en 2021/2022, ceux à plus long terme sont tagués "A faire mûrir" Les signataires s'engagent à faire progresser les actions prioritaires (choisies collectivement) dans l'année en cours				
Projet	Porteur	Maturité du projet	Projets prioritaires (à actualiser chaque année)	Objectif du projet de territoire
Mise en place d'un autostop organisé	Inter PETR	Relance	OUI	Piliers 2, 3, 4



Quels bénéfices de l'outil pour le territoire ? Cadrer les échanges sur la mise en œuvre des actions avec les différentes parties prenantes

- **Un cadre objectif de discussion** : l'outil facilite les échanges entre les élus du PETR Cœur de Lorraine en posant des éléments d'analyse communs : rassembler toutes les actions envisagées et les analyser ensemble de manière égale sur des critères partagés
- **Une passerelle entre le local et le global** : l'outil combine des critères d'analyse pour ancrer les actions à la fois dans les objectifs locaux du PETR Cœur de Lorraine (selon leur pertinence à l'échelle du territoire) et dans la transition écologique globale
- **Un support de suivi** : l'outil permet au PETR Cœur de Lorraine de questionner la pertinence des actions envisagées pour les **améliorer**, dans une optique de **pilotage adaptatif** et peut constituer la base d'un suivi dans le temps (en complétant et en mettant à jour au fil de l'eau l'onglet du tableur intitulé Étape 2 : noter les actions).

2 - LE TABLEUR DE PRIORISATION DES ACTIONS AVEC DEUX GRILLES



TÉLÉCHARGEZ L'OUTIL ICI

Cet outil présente, grâce à des notations et des graphiques, le résultat du remplissage des deux grilles suivantes, pour les actions, ainsi que le résultat compilé par objectif du projet du territoire.

GRILLE D'AUTOÉVALUATION DE LA PERTINENCE DES ACTIONS PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS (Cerema)

	RÉPONSE A L'UN DES OBJECTIFS LOCAUX¹	Parfait	Elevé	Moyen	Faible	Nul
	RAYONNEMENT	Supra territorial	PETR	Intercommunal	Communal	Infracommunal
	ACTEURS MOBILISÉS	Ensemble des acteurs concernés	Plupart des acteurs concernés	Une partie des acteurs associée à la conception	Une partie des acteurs associée à la réalisation	Porteur unique de l'action
	TRANSVERSALITÉ	Répond à plus de 4 enjeux	Répond à 3 enjeux	Répond à 2 enjeux	Répond à 1 enjeu	Répond partiellement à 1 enjeu
	MOYENS (HUMAINS, FINANCIERS...)	Plus que suffisant	Suffisant	A consolider	Peu de moyens	Pas de mobilisation
	ÉCHÉANCE	1 an (très court terme)	2 ans (court terme)	5 ans (moyen terme)	Long terme	Difficilement réalisable

La deuxième grille ci-dessous s'inspire de la taxonomie verte européenne, à laquelle s'ajoute un critère de cohésion et d'impact sociétal. Elle intègre les 9 limites planétaires. Cette grille vise le déploiement des ambitions de transition et a déjà été utilisée par plus de 70 territoires.

GRILLE D'AUTOÉVALUATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES ACTIONS (CGDD ET AMORCE)

	LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE : Stabiliser/Réduire la concentration de GES dans l'atmosphère (dont le stockage carbone)	Positif	Neutre	Négatif
	ADAPTATION ET PRÉVENTION DES RISQUES CLIMATIQUES : Réduire les risques liés au changement climatique impactant les populations, la nature ou les biens via des solutions d'adaptation	Positif	Neutre	Négatif
	GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU : Assurer le bon état des masses d'eau et améliorer leur état	Positif	Neutre	Négatif
	ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES : Prévenir/Réduire la production de déchets, surtout en ce qui concerne les substances dangereuses	Positif	Neutre	Négatif
	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS : Protéger/Régénérer l'environnement (air/eau/sol) pour viser la santé	Positif	Neutre	Négatif
	BIODIVERSITÉ ET PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES, SYLVICOLES : Protéger/Restaurer la biodiversité et les écosystèmes	Positif	Neutre	Négatif
	IMPACT SUR LA SOCIÉTÉ : Créer des emplois/opportunités de formation, renforcer la proximité et la cohésion sociale	Positif	Neutre	Négatif

¹ Alternativement, d'autres référentiels peuvent être injectés dans cette première ligne : les 17 ODD, les finalités de l'ISO 37101, les 18 leviers de résilience (voir page 6)...

3 - CHOISIR D'AUTRES CRITÈRES DE PRIORISATION

1 EN UTILISANT SEULEMENT LA GRILLE D'AUTOÉVALUATION DES IMPACTS, COMME BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTÉ :



La Communauté de Communes **Bretagne Porte de Loire Communauté**, située en Ille-et-Vilaine, regroupe **20 communes** et un peu plus de **30 000 habitants**.

Avec l'élaboration de son Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE), l'intercommunalité souhaitait d'une part poursuivre la transformation de son modèle de développement vers la transition et d'autre part approfondir sa logique de **coopération interne avec les communes**. L'accompagnement du Cerema a permis d'organiser deux séminaires avec les élus (les maires) sur la priorisation des actions.

Ici, c'est **uniquement la grille d'auto-évaluation de l'impact environnemental des actions** qui a été utilisée : chaque commune a proposé une liste d'actions et a rempli la grille pour ses actions, dans un même tableau partagé en ligne. Au total, ce sont plus de **160 actions** qui ont ainsi été analysées. Les débats entre élus autour de cette grille ont permis de créer une vision plus partagée de la transition écologique et de sa traduction sur le territoire.

Le processus de priorisation s'est poursuivi avec la grille dans un **dialogue entre la sous-préfecture, la DDTM et la collectivité**. **40 actions** ont ainsi été retenues. Parallèlement, l'utilisation de la grille sur les actions a contribué à faire évoluer les orientations du projet de territoire.



TÉLÉCHARGEZ LA GRILLE D'AUTOÉVALUATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ICI

2 À PARTIR D'UN RÉFÉRENTIEL DE TRANSITION INTERNATIONAL :

L'outil **RFSC**, développé par la France en collaboration avec la Commission Européenne et les États membres, vise à territorialiser la transition. Cette plateforme en ligne invite à auto évaluer ses actions en fonction d'un référentiel au choix parmi trois :

- les **17 Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030**
- la **norme "Territoires durables" ISO 37 101** (voir fiche N°2)
- le **Cadre Européen pour les villes et territoires durables**.



Les graphiques générés forment une base objective pour une priorisation participative, impliquant les diverses parties prenantes dans un débat constructif. Un tutoriel d'utilisation du RFSC est disponible [ici](#).

3 À PARTIR D'UN DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE, COMME CAUX SEINE AGGLO :



La Communauté d'agglomération Caux Seine Agglo, située en Seine-Maritime, regroupe **50 communes** et un peu plus de **75 000 habitants**.

Elle a utilisé, avec le soutien de l'ANCT, la **méthode 360 City Scan** pour réaliser un diagnostic sur 6 champs d'analyse (circularité, inclusivité, attractivité, productivité, résilience et connectivité). Sur cette base, des groupes d'élus ont défini 33 critères répartis sur ces 6 champs, critères destinés à prioriser les actions. Caux Seine Agglo a présenté ce travail lors du webinaire partenarial entre Intercommunalités de France et le Cerema sur la capitalisation des expériences CRTE, disponible [ici](#).



4 EN UTILISANT LA BOUSSELE DE LA RÉSILIENCE COMME SUPPORT, COMME LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PORTE DE L'ISÈRE



La Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère, située en Isère, regroupe 22 communes et un peu plus de 100 000 habitants.

Elle est dotée depuis 2020 d'un PCAET, suivi par la construction d'un nouveau projet de territoire, auquel elle décide d'intégrer la notion de résilience, accompagnée par le Cerema dans une démarche en trois ateliers.

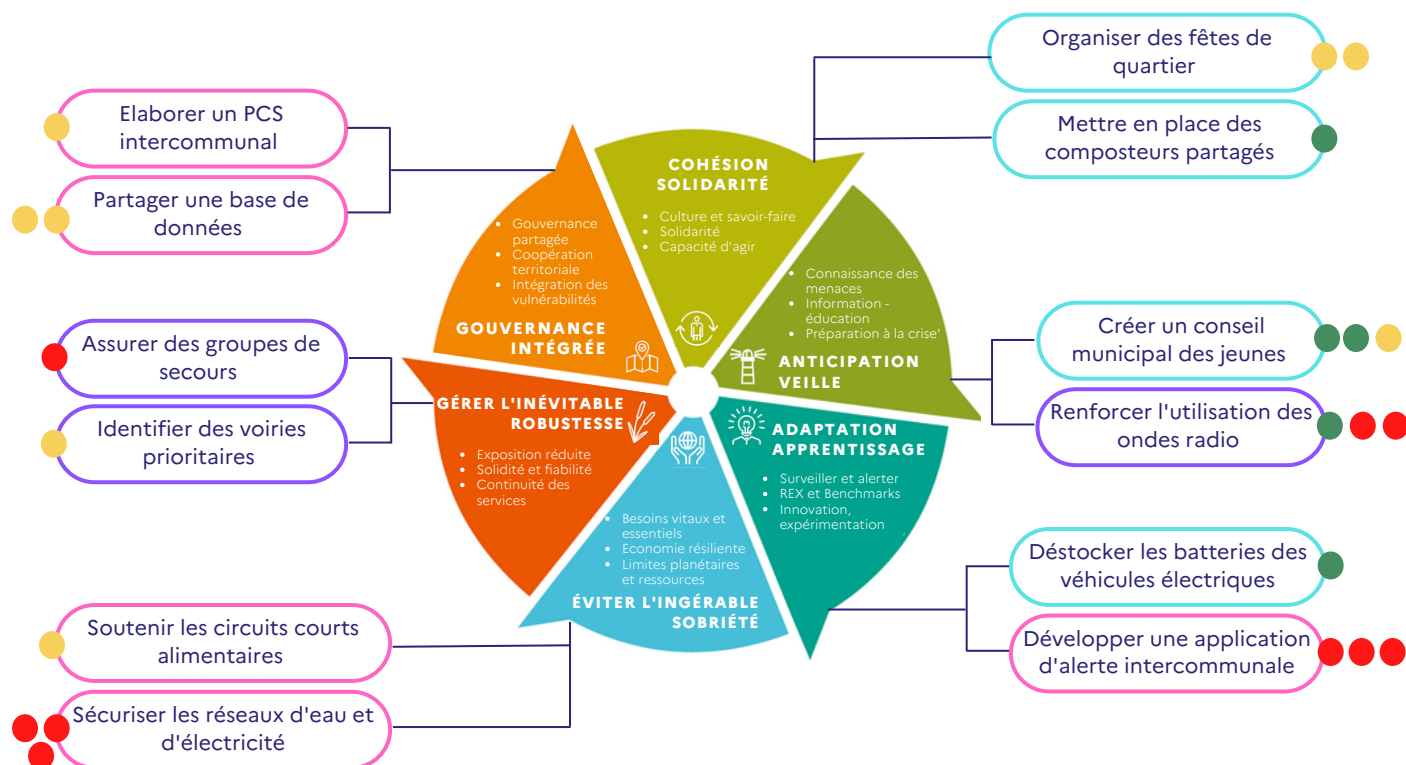
Le 1^{er} atelier était destiné à l'appropriation du concept de résilience par les élus de l'inter-commission Résilience (créée pour l'occasion), via des méthodes d'intelligence collective à partir d'une revue de presse locale.

Lors du 2^{ème} atelier, le Cerema a mobilisé la Boussole de la Résilience, afin d'identifier des leviers à activer sur le territoire. La Boussole de la Résilience est un outil construit par le Cerema à destination des collectivités. Elle s'appuie sur le décryptage des principaux référentiels et normes de résilience en France et à l'international.¹ Avec cet outil, les élus ont d'une part analysé le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la ville de Saint-Quentin-Fallavier et d'autre part enrichi ce PCS grâce à la mise en évidence des orientations les moins développées. Le balayage des leviers de la boussole a conduit à faire émerger 41 pistes d'actions concrètes.

Lors du 3^{ème} atelier, les élus ont structuré ces pistes d'actions en fonction des 6 principes de la boussole, sous forme de carte mentale (voir ci-dessous). Ensuite, ils ont complété et hiérarchisé les actions selon trois critères, représentés chacun avec des pastilles de couleur selon :

- l'urgence
- la facilité de réalisation
- l'étendue de l'impact prévu des actions

Les couleurs des bordures indiquent un niveau d'action communal, intercommunal ou les deux. Suite à ce travail collaboratif, les élus ont sélectionné 6 actions pour établir la base de la stratégie de leur territoire au regard des enjeux de résilience.



Carte mentale de structuration et de priorisation des actions par rapport à la Boussole de la Résilience (version simplifiée, seulement 2 actions par principe représentées ici, soit 12 sur 41)

¹ 100 Resilient Cities, CWA 17300, ISO 37123, Oxfam, UN Habitat, Greniers d'abondance

4 - PAROLES D'ACTEURS : RETOURS SUR LE WEBINAIRE N°1

1 PRIORISER SES ACTIONS, CELA NE VA PAS DE SOI



Expression des participants dans le chat

« Certaines intercommunalités refusent de prioriser pour ne pas apparaître comme des censeurs. »
« Il y a encore de la **défi**ance entre certaines intercommunalités et les communes membres. »
« Politiquement, prioriser c'est risqué. »



Frédérique Dindault
DGS de Bretagne Porte de Loire Communauté

« L'intérêt c'est qu'on nous donne les moyens de gérer nos projets, ce n'est pas descendant. Mais ce n'était pas évident pour les élus de prioriser leurs actions, c'est complètement nouveau pour eux. Il a fallu faire preuve de pédagogie, pour passer de 168 actions à 40 actions. »

2 PRIORISER SES ACTIONS, C'EST STRATÉGIQUE



Expression des participants dans le chat

« La priorisation amène de la **cohé**rence au projet. »
« La priorisation permet de ne pas avoir un catalogue d'actions mais un projet stratégique. »

Le fort enjeu à prioriser ses actions se traduit dans les réponses au sondage réalisé lors du webinaire :

1. Avez-vous réussi à prioriser les actions de votre territoire ? (Choix unique) *

Oui, c'est déjà fait	(32/132) 24%
Oui, c'est en cours	(26/132) 20%
Non, mais c'est en projet	(28/132) 21%
Non	(46/132) 35%

2. Prioriser ses actions, selon vous c'est : (Choix multiple) *

Essentiel	(57/132) 43%
Un exercice qui fait progresser	(74/132) 56%
Une opportunité pour le territoire	(44/132) 33%
Inutile	(1/132) 1%
Trop complexe	(22/132) 17%
A réaliser en début de programmation	(38/132) 29%
A réaliser chaque année	(65/132) 49%



Frédérique Dindault
DGS de Bretagne Porte de Loire Communauté

« L'intérêt de la priorisation des actions c'était que les élus se posent la question : comment notre projet se situe par rapport à ces critères d'impact environnemental ? Cela a apporté une **plus-value** dans l'ambition d'améliorer l'impact environnemental, d'une

part directement dans les actions retenues, mais aussi au-delà, dans l'organisation des services qui a été revue pour créer un pôle aménagement - environnement et dans le modèle de développement économique que l'on souhaite retravailler pour plus d'adéquation avec le projet de territoire qui repose sur la transition écologique. »



Sébastien Saillenfest
Délégué territorial à la DDTM 35

« On constate aujourd'hui que la **DSIL s'oriente vraiment vers des projets de transformation** qui sont en grande partie ceux des **CRTE.** »



François Pierron
Chef de projets au
Cerema Est

"Finalement, faire territoire, c'est **fédérer les acteurs autour des priorités locales.**"



Julien Megdoud
Conseiller du
Coordinateur national
des CRTE à l'ANCT

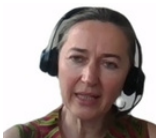
« Prioriser ses actions, c'est de l'aide à la décision, fortement recommandée pour le CRTE car cela permet de **mieux orienter les moyens dont on dispose vers les projets qui ressortent comme priorités du territoire.** »



Romain Briot
Responsable du pôle
Cohésion territoriale à
Intercommunalités de
France

« Avant le CRTE, le modèle de relation financière entre les collectivités et l'État reposait beaucoup sur le modèle de l'appel à projet, un modèle descendant qui tend à mettre en concurrence les collectivités entre elles, à fragmenter et rendre moins lisible l'action publique locale, retardant la mise en place de

certain projets de territoire sur l'ensemble des domaines d'action publique. Avec le CRTE qui est un contrat global, **on part du projet de territoire et on construit un cadre de dialogue et de gestion avec l'État** avec l'ambition de mobiliser l'Etat au sens large : ses crédits, ses ministères, ses agences, tout ce qui peut concourir à la mise en œuvre des CRTE. Il reste des financements DETR pour les projets communaux ; en effet, le CRTE n'a pas vocation à être l'entonnoir de financement de tous les projets communaux. »



Florence Bordère
Directrice de projets
Stratégies territoriales de
transition au Cerema
Territoires et Ville

« En priorisant ses actions, **le territoire reprend la main sur ses priorités.** »

3 COMMENT PROCÉDER DANS LA PRATIQUE ET FAIRE FACE AUX DIFFICULTÉS ?



Expression des
participants dans
le chat

« La vraie question est : **qui priorise ?** »

« Quel est le rôle des présidents de communauté de communes pour arbitrer lorsqu'il y a trop d'actions par rapport aux moyens disponibles ? »

« Sans programmation ni visibilité sur les financements prévus sur la durée du CRTE, comment identifier l'enveloppe budgétaire vis-à-vis de laquelle prioriser ? »

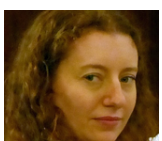
« Les grilles de priorisation sont remplies de manière subjective d'auto-évaluation, donc le remplissage peut dépendre de la personne. Dès lors, comment se servir du remplissage des grilles de manière cohérente ? »



Sébastien Saillenfest
Délégué territorial à la
DDTM 35

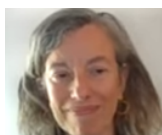
« Je me suis mis en situation d'écoute pour comprendre d'où partait le territoire et évaluer sa capacité à faire transition avec le CRTE ; ce qui nous a amené à proposer un accompagnement ciblé notamment pour définir des visions d'avenir pour le territoire, mais aussi sur l'aide à la priorisation des actions, en proposant d'utiliser la grille d'

impact environnemental. Avec cette grille, **c'est dans le questionnement et le dialogue qu'on a réussi à avancer et à surmonter les difficultés**, il n'y a pas de réponse toute faite. »



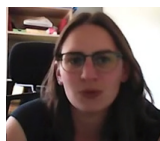
Juliette Maître
Directrice de projets
Aménagement et
Transitions au Cerema
Ouest

« Pour Bretagne Porte de Loire Ce sont les élus qui ont rempli la grille, ils se sont demandés en quoi leur action contribue à la lutte contre le changement climatique, à la gestion de la ressource en eau... et aux autres critères de la grille. Ils ont commencé à remplir le tableau et on a continué collectivement lors de deux ateliers en webinaire. **L'objectif de ces temps de travail collectif était surtout de créer du débat entre les élus.** »



Isabelle Couprie
Adjointe au chef du
Département Action
Territoriale et Participation
des Acteurs au CGDD

« Cette grille d'impact environnemental est mobilisable pour appréhender et discuter de manière transverse les enjeux de transition écologique : elle peut être mobilisée sur tout projet ou plan. »



Laura Daumas
Chargée de mission
contractualisation au
PETR Cœur de Lorraine

« Pour prioriser les actions on a travaillé en allers-retours entre élus et techniciens. Dans un premier temps, chaque président d'intercommunalité a travaillé avec son technicien pour sélectionner ses actions et les inscrire dans l'outil de priorisation. Ensuite, l'outil ainsi renseigné a fait ressortir une première priorisation, que l'on a présentée en comité de pilotage, qui l'a actée, car cela venait de leurs travaux. Maintenant, les élus du comité de gouvernance assurent le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation de chaque action : ils ont un rôle stratégique. »



Xavier Pierson
Président du
PETR Cœur de Lorraine

« On avait la nécessité de prioriser les actions car on dénombrait une centaine d'actions. Les propositions des techniciens étaient en parfaite concordance avec les priorités des élus et la politique du territoire. »



François Pierron
Chef de projet au
Cerema Est

« L'outil de priorisation est un outil qualitatif d'auto-évaluation, il permet de discuter des critères de priorisation en toute transparence, c'est un outil d'animation territoriale, support à un dialogue local pour éclairer les choix. Ceci à la fois pour prioriser les actions et les faire évoluer. »

UNE QUESTION, UN RETOUR D'EXPÉRIENCE ?



Inscrivez-vous sur [Expertises Territoires](#) et rejoignez-nous sur la communauté [Territoires & Transition - Résilience - Climat : Outils Pratiques](#)



Florence Bordère (Cerema) : florence.bordere@cerema.fr

Romain Briot (Intercommunalités de France) : r.briot@adcf.asso.fr

Agence Nationale de la Cohésion des Territoires : contrats@anct.gouv.fr

Communauté COMETE : territoires-transition@developpement-durable.gouv.fr

Cette fiche s'inscrit dans le cadre d'une série de webinaires « Outils pratiques pour les CRTE et toutes les démarches de transition et résilience » organisé en partenariat avec :



Cerema

CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN

Siège social : Cité des mobilités - 25 avenue François Mitterrand - CS 92 803 - 69674 Bron Cedex -
www.cerema.fr